

HONORAIRES TTC DES PRESTATIONS PROPOSEES au 01/01/2026

Transactions

Prix de vente compris entre

- 0 et 55 000 €
- 55 000 € et 64 999 €
- 65 000 € et 79 999 €
- 80 000 € et 94 999 €
- 95 000 € et 124 999 €
- 125 000 € et 149 999 €
- 150 000 € et 179 999 €
- 180 000 € et 219 999 €
- 220 000 € et 599 999 €
- 600 000 € et au-delà

Honoraires TTC maximums

- 10% du prix de vente (avec un minimum de 3 500 €)
- 5 500 €
- 6 000 €
- 7 000 €
- 8 000 €
- 9 000 €
- 10 000 €
- 11 000 €
- 5 % du prix de vente
- 5 % sur la partie avant 600 000 € plus 3% sur la partie après 600 000 €

Les honoraires sont à la charge du mandant. Cas particulier pour les successions en cours : les honoraires du mandat de vente seront à la charge de l'acquéreur.

Locations

A la charge du locataire :

Pour les locations entrant dans le cadre de la loi du 06/07/1989 (locaux d'habitation principale ou mixtes, meublés ou vides), les honoraires maximums imputables aux locataires sont fixés par le décret n° 2014-890 du 1er août 2014.

Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire, de rédaction du bail : 8,07 €/m² habitable (10,09 €/m² en zone tendue et 12,10 €/m² en zone très tendue)

Honoraires d'organisation et d'établissement de l'état des lieux : 3,03 €/m² habitable.

Le montant total des honoraires imputés au locataire n'excèdera cependant pas le montant d'un mois de loyer.

A la charge du bailleur :

Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire, de rédaction du bail : 8,07 €/m² habitable (10,09 €/m² en zone tendue et 12,10 €/m² en zone très tendue)

Honoraires d'organisation et d'établissement de l'état des lieux : 3,03 €/m² habitable.

Honoraires d'entremise et de négociation : 4,50 €/m² habitable.

Le montant total des honoraires imputés au bailleur n'excèdera cependant pas le montant d'un mois de loyer.

Rédaction d'actes ponctuels :

Rédaction de bail d'habitation : 300 € partagés par moitié entre le bailleur et le locataire.

Rédaction de bail commercial ou de renouvellement de bail commercial : 720 € à la charge du locataire.

Gestion

L'intégralité des prestations, y compris la comptabilité, sont effectuées au sein de notre agence.

Honoraires de gestion : 7 % HT (soit 8,40 % TTC) du montant du loyer principal (hors charges).

Préparation des éléments en vue de la déclaration des revenus fonciers (d'après les informations en notre possession) : 40 € HT (soit 48,00 € TTC).

Garantie des Loyers Impayés : 2,72 % TTC des sommes appelées au locataire.

TVA actuelle : 20,00 %



GARANTI SOUS LE N°26797 PAR GALIAN-SMABTP – 89 rue La Boétie – 75008 PARIS

CARTE PROFESSIONNELLE N°CPI 7702 2016 000 010 504 PORTANT LES MENTIONS GESTION IMMOBILIERE ET TRANSACTIONS SUR IMMEUBLES ET FONDS DE COMMERCE DELIVREE PAR LA CCI DE SEINE-ET-MARNE
TVA FR 75 482312733 SIREN 482 312 733 RCS MELUN

